

Association Africaine de Médiateurs (AAM)

**Plan stratégique
2003-2006**

Table des matières

1	Introduction du Secrétaire exécutif de l’AAM¹
2	Résumé analytique
3	Profile et historique de l’organisation
4	Vision et mission
5	Eléments essentiels et stratégies
	5.1. Constitution
	5.2. Structure
	5.3. Gestion
	5.4. Langues officielles
	5.5. Capacités financières et mobilisation des ressources
6	Buts
	6.1. Buts du programme
	6.2. Buts de la direction
7	Appendices

¹ African Ombudsman Association (AOA)

1. Introduction du Secrétaire exécutif

Cet atelier de planification stratégique s'inscrit dans le cadre de l'initiative de création de l'Association Africaine de Médiateurs aussi, à mesure que nous nous lançons dans cette initiative, les questions suivantes viennent à l'esprit: Pourquoi cet organisme est-il nécessaire, quel est son but, où doit-il aller et comment faire pour y parvenir?

L'atelier de planification stratégique a été le premier de son genre pour les institutions de médiateurs africains et une occasion importante qui a permis d'étudier le passé et de tracer l'avenir. Nous avons également pris note des possibilités offertes par l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)².

L'atelier a consacré trois journées à étudier en détail à la fois le Centre Africain de Médiateurs et l'Association Africaine de Médiateurs, ce qui a permis d'élaborer deux documents importants: La constitution et le plan de stratégie.

La constitution offre le cadre général selon lequel nous établissons la diversité des institutions africaines de médiateurs mais aussi notre but commun.

Le plan de stratégie s'étend sur trois ans et sert comme outil pour la mise en oeuvre d'approches aux problèmes critiques que nous avons identifié au cours d'une période déterminée.

Notre inspiration a été guidée par cette vision que l'AAM doit promouvoir le thème plus général de bonne gouvernance en tenant compte des développements socio-économiques du continent.

Avec notre profession de foi comme chemin, notre vision comme point de destination et des buts réalisables le long du périple, l'Association Africaine de Médiateurs munie d'un plan africain peut commencer son trajet pour le bien-être de toutes les populations africaines.

² New Partnership for Africa's Development

2. Résumé analytique

Le Conseil d'administration du Centre Africain de Médiateurs s'est réuni du 13 au 15 novembre 2002, à Windhoek en Namibie, dans le but d'adopter la résolution de la Conférence Régionale des Seychelles de 2001, faisant appel à la création d'une Association Africaine de Médiateurs (AAM). Lors de la conférence régionale, la médiatrice de Namibie, l'avocate Bience Gawanas, a été nommée Secrétaire exécutif de l'Association avec comme attributions, l'établissement de l'AAM. De concert avec l'Institut Démocratique National pour les Affaires Internationales (NDI)³, le Secrétaire exécutif a convenu les membres du Conseil d'administration à Windhoek pour participer à un atelier en vue de définir les perspectives d'avenir de l'AAM.

Le but de l'atelier était de mettre au point un plan stratégique de trois ans afin de renforcer les capacités de l'AAM pour agir en tant qu'entité homogène avec une mission et des buts bien définis. Un plan stratégique est essentiellement une série de décisions, formulée par écrit, précisant les actions à entreprendre, les raisons pour lesquelles elles doivent être entreprises et comment les exécuter. La mise en oeuvre de ce plan stratégique rehaussera les capacités de l'AAM pour appuyer les bureaux membres dans leurs efforts pour faire face aux défis administratifs et politiques.

La première étape a été de définir la mission de l'AAM. Il s'agit d'une profession de foi qui exprime l'objet, les activités et les valeurs d'un organisme. Le but et les études supplémentaires s'inspirent de cette mission et s'appuient sur elle. Le Conseil d'administration de l'AAM a adopté la mission suivante:

Mission

L'AAM s'efforce d'appuyer et de protéger l'autonomie et le développement d'institutions africaines de médiateurs en encourageant un échange d'information et de meilleures pratiques pour promouvoir une bonne gouvernance et les droits de l'homme en Afrique.

Les participants ont ensuite adopté la vision de l'organisme. Une vision offre une image de ce que constituera une réussite et les étapes pour y parvenir. La vision de l'AAM est la suivante:

Vision

Etre une association respectée d'experts pour la promotion d'une gouvernance ouverte, responsable et démocratique.

³ National Democratic Institute for International Affairs (NDI)

Une analyse de la situation de AAM a également été entreprise. Il s'agissait d'identifier les forces et les faiblesses de l'Association ainsi que ses possibilités et les dangers auxquels elle se heurte. Une fois que ces éléments ont été identifiés, les participants se sont longuement entretenus sur un nombre de points à résoudre et les approches à adopter. Ils ont discuté entre autres de la constitution de l'Association, sa structure, sa gestion, ses langues officielles et ses ressources financières.

Les discussions ont permis de donner un contexte à l'étude d'un projet de constitution de l'AAM qui sera présenté à la prochaine Assemblée Générale au Burkina Faso et d'adopter une structure de gestion provisoire. Le projet de constitution définit les objectifs de l'AAM qui émanent de sa mission et se prépare pour transformer la vision en réalité. Le Comité exécutif par intérim de l'AAM est composé du Président du Conseil d'administration de AAM, du Vice-président, du Secrétaire exécutif et des deux autres membres du Conseil.

La dernière étape de la planification stratégique a été de fixer les buts de l'Association. Chaque but est précis et les étapes permettant de l'atteindre sont détaillées et doivent être réalisées selon un calendrier déterminé. Les buts de l'AAM sont les suivants:

- 1. Etablir la présence de l'AAM**
- 2. Augmenter le nombre de membres de l'AAM**
- 3. Renforcer ses capacités**
- 4. Améliorer la communication et la diffusion d'information**
- 5. Adopter la constitution**
- 6. Etablir les bureaux de l'AAM en Namibie; et**
- 7. Mobiliser des ressources**

3. Profil et historique de l'organisation

Depuis 1990, les médiateurs africains organisent une conférence régionale tous les deux ans. Ces conférences ont lieu à travers le continent africain:

1990: Kampala (Ouganda)
 1991: Lusaka, (Zambie)
 1993: Abuja (Nigeria)
 1995: Khartoum (Soudan)
 1997: Accra (Ghana)
 1999: Windhoek (Namibie)
 2001: Victoria (Seychelles)

La Conférence Régionale de Khartoum s'est engagée à créer le Centre Africain de Médiateurs (CAM)⁴ en tant que structure régionale de bureaux de médiation. L'adhésion était ouverte à l'ensemble des 23 pays africains ayant un bureau de médiation officiel et à tout nouveau bureau récemment reconnu. Le CAM a été établi en Tanzanie. Il a été constitué en tant que trust associé avec l'Université de Dar-Es-Salaam et géré par un Conseil d'administration. Le Conseil est représenté par les six⁵ sous-régions africaines, notamment l'Afrique Australe, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est, l'Afrique du Nord, l'Afrique Centrale et l'Océan Indien.

Les objectifs du CAM sont les suivants:

1. Encourager la création, le développement et la promotion de l'institution de médiateurs en Afrique.
2. Promouvoir l'étude des activités, des obligations et des problèmes des bureaux de médiation en Afrique.
3. Mobiliser des fonds pour atteindre les objectifs du Centre.
4. Promouvoir le respect et l'application des droits de l'homme.
5. Servir de Secrétariat pour les conférences africaines régionales et sous-régionales de médiateurs.
6. Encourager les liens et maintenir une liaison avec d'autres bureaux de médiation, les organes internationaux et les organisations qui s'intéressent aux progrès des activités de médiation et des droits de l'homme; et
7. Identifier et entreprendre toute autre activité pertinente jugée importante par les membres.

⁴ African Ombudsman Center (AOC)

⁵ Une proposition a été formulée et approuvée lors de la VII^{ème} Conférence Régionale Africaine de Médiateurs Africains pour un amendement à la constitution portant création d'une sous-région pour l'Océan Indien comprenant les Seychelles, l'Ile Maurice, les Comores et Madagascar. Le Médiateur des Seychelles a été reconnu comme Directeur sous-régional par intérim.

Le premier Conseil d'Administration du CAM a été élu en 1997 et a tenu sa première séance à Dar-Es-Salaam en 1998. A la lumière des contraintes financières auxquelles ils se heurtaient, les membres décidèrent de reporter à plus tard la nomination du Secrétaire exécutif. Ils ont également convenu que le médiateur de Tanzanie et la Commission des Droits de l'Homme et de Bonne Gouvernance (appelée alors la Commission Permanente d'Enquête) agirait en tant que secrétariat par intérim du Centre. Cette situation a continué jusqu'en 2002.

En 2001, au cours de la Conférence Régionale aux Seychelles, le Conseil d'administration constata que le Centre n'avait toujours pas de secrétariat. Il décida donc de nommer la médiatrice de la Namibie en tant que Secrétaire exécutif du Centre. Le Conseil décida en outre, que les avoirs et les biens du Centre soient transférés au Secrétaire exécutif

La décision prise par le Conseil d'administration aux Seychelles a été accompagnée par une résolution de la Conférence Régionale donnant au Secrétaire exécutif la tâche d'établir une Association Africaine de Médiateurs. Le Centre Africain de Médiateur resterait en tant que centre de ressources et d'archives.

Le Conseil s'est réuni du 13 au 15 novembre 2002 pour organiser un atelier de planification stratégique avec l'appui de l'Institut Démocratique National pour les Affaires Internationales (NDI). Le présent document est né de cet atelier.

4. Vision et mission

La vision et la mission suivantes ont été adoptées:

4.1. Vision

Etre une association respectée d'experts pour la promotion d'une gouvernance ouverte, responsable et démocratique.

4.2. Mission

L'AAM s'efforce d'appuyer et de protéger l'autonomie et le développement d'institutions africaines de médiateurs en encourageant un échange d'information et de meilleures pratiques pour promouvoir une bonne gouvernance et les droits de l'homme en Afrique.

5. Eléments essentiels et stratégies

5.1. Constitution

Un projet de constitution a été étudié en détail. Les éléments essentiels ont été: le site de l'Association, ses objectifs, les adhérents, les pouvoirs et les attributions des différentes structures, les sous-régions et son adoption.

Site:

En tant qu'Association régionale, il est important que l'organisme soit souple et dynamique en termes d'emplacement. Il a été convenu toutefois que l'AAM devait avoir une "base" quelque part et ce, pour plusieurs raisons. Par conséquent il a été décidé que le site de l'Association serait Windhoek, en Namibie, jusqu'à ce que le Comité exécutif ou l'Assemblée Générale en décide autrement. Toutefois, il n'est pas prévu que le site de l'Association change avant de nombreuses années, si ce n'est jamais.

Objectifs

Un élément essentiel du projet de constitution est l'Article 4 qui définit les objectifs de l'Association comme suit:

Les objectifs de l'Association sont les suivants:

- a) Encourager la création, le développement et la promotion de l'institution de médiateurs en Afrique.
- b) Promouvoir une entraide, une coopération et des activités communes grâce à un partage d'information, la formation et le développement de médiateurs et de leur personne.
- c) Promouvoir une bonne gouvernance notamment le respect des droits de l'homme, la transparence et la justice administrative..
- d) Appuyer et promouvoir l'autonomie et l'indépendance des bureaux de médiation.
- e) Encourager l'affiliation et maintenir une liaison avec d'autres bureaux, instituts et associations de médiation, les organes internationaux et les organisations qui s'intéressent à l'avancement des activités de médiation et des droits de l'homme;
- f) Identifier et entreprendre toute autre activité pertinente jugée importante par les membres.

Les objectifs reposent sur la mission et la vision de l'Association tout en se centrant particulièrement sur la clientèle desservie par l'AAM. Ces objectifs, à leur tour, servent de cadre à la définition des buts du programme et de l'organe de direction.

Attributions et pouvoirs

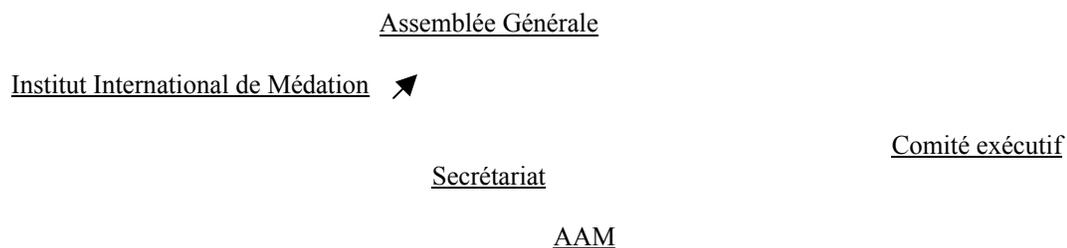
Le projet de constitution confère des responsabilités et des pouvoirs plus étendus au Comité exécutif, et en particulier au Secrétaire exécutif. Cette situation est nécessaire étant donné que l'Assemblée Générale ne se réunit que tous les deux ans. Le Comité exécutif et le Secrétaire exécutif doivent être habilités à prendre des décisions opportunes – aussi bien sur le plan financier que programmatique – si l'AAM entend être une organisation dynamique et réceptive. L'Assemblée Générale est responsable de l'élection des membres du Comité exécutif qui se fait au niveau sous-régional.

Adoption d'une constitution provisoire

Le 22 novembre 2002, les membres du Conseil d'administration de l'Association Africaine de Médiateurs ont établi un Comité exécutif par intérim et ont adopté le projet de constitution de l'Association. La constitution sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale qui est prévue pour décembre 2003 au Burkina Faso.

5.2. Structure

L'organigramme de l'Association se présente comme suit:



L'Assemblée Générale est l'organe suprême de l'AAM. Elle comprend l'ensemble des membres de l'Association et se réunit tous les deux ans.

Bien qu'il ne soit pas responsable devant l'Assemblée Générale, l'Institut International d'Ombudsman (IIO) figure dans l'organigramme en tant qu'organe d'affiliation pertinent. De même, le Comité exécutif n'est pas responsable devant l'Institut International de l'Ombudsman (IIO) mais conserve des membres de droit de l'Institut.

Le Comité exécutif est composé de neuf membres avec droit de vote dont un Président, un Vice-président et un Secrétaire exécutif élu par l'Assemblée Générale et un Coordinateur régional élu au niveau de chacune des six régions. Les trois Directeurs de l'IIO et le Président sortant de l'AAM sont des membres de droits du Comité exécutif.

Les membres du Comité exécutif sont élus pour quatre ans. Le quorum est représenté par cinq membres avec droit de vote.

L'importance des sous-régions a été mise en exergue dans le projet de constitution. Les régions seront responsables d'élire leur représentant au Comité exécutif, de mettre en oeuvre les activités de décentralisation et de promouvoir l'Association au sein de la région.

Le Secrétariat sert les besoins du Comité exécutif. Il est chargé des activités quotidiennes de l'Association. Le Secrétariat siègera avec le Secrétaire exécutif. La taille et les capacités du Secrétariat seront déterminées par les ressources disponibles.

Le Centre Africain de Médiateurs sert de centre de ressources et d'archives.

5.3. Gestion

La mise en place d'un Secrétariat de l'AAM est indispensable pour empêcher la gestion de l'Association de surcharger les ressources humaines et financières du bureau de médiation du Secrétaire exécutif. Aussitôt que les fonds de l'AAM auront été transférés de Tanzanie en Namibie, un directeur de bureau pourra être recruté pour la gestion. En attendant, le Secrétaire exécutif reste responsable des activités au jour le jour. La taille et les capacités du Secrétariat dépendront de la réussite des efforts de mobilisation des ressources.

5.4. Langues officielles

L'AAM fera un effort concerté pour inclure quatre langues officielles: l'anglais, le français, l'arabe et le portugais. Cet effort se traduira à tous les niveaux de programmation. L'AAM se concentrera d'abord dans les langues anglaise et française et inclura progressivement l'arabe et le portugais à mesure que les capacités, les ressources financières et les besoins de l'Association augmentent. Bien que l'inclusion de plusieurs langues n'est pas été définie comme un des buts de l'Association, compte tenu de son impact, cette initiative figure parmi l'une des plus hautes priorités du Comité exécutif.

5.5 Capacités financière/mobilisation des ressources

Les ressources financières de l'AAM sont modestes. Bien que le compte en Tanzanie contient des fonds qui devront être transférés en Namibie, il est difficile d'établir quelle sera la portée du transfert sur les fonds existants. Les frais d'inscription et les cotisations, même s'ils sont réguliers, n'offrent qu'un financement minime. C'est une réalité dont l'Association doit tenir compte dans son opération.

Une autre possibilité, voire peut-être une réalité potentielle, serait un financement complémentaire fourni par des bailleurs de fonds internationaux. Un tel financement permettrait à l'Association d'avoir des programmes plus poussés et opportuns. Toutefois, il est difficile de garantir le succès d'une mobilisation de ressources sous forme de développement international.

Par conséquent, en fixant ses buts, le Comité exécutif a envisagé des efforts qui pouvaient être entrepris avec des frais minimes pour l'Association en utilisant l'approche "faites-le vous-même", qui consiste par exemple à profiter des compétences linguistiques du Comité exécutif pour la traduction des documents, ou en décentralisant les dépenses, par exemple des ateliers de formation au niveau régional organisés par un bureau de médiation donné et offerts aux autres bureaux de la région.

Une initiative à effet multiple visant à obtenir un financement pour l'exécution du Plan Stratégique sera lancée dès que le plan aura été finalisé, une demande de financement rédigée et un budget mis au point. Cet aspect est particulièrement important pour des buts tels que l'établissement d'un site Internet pour l'AAM, entreprendre une évaluation de référence des capacités des bureaux de médiation, et des visites de promotion.

6. Buts

Les buts ont été élaborés à partir de la vision et de la mission de l'Association, l'analyse de la situation ainsi qu'une discussion des éléments essentiels et des stratégies envisagées. Des délais de réalisation ont été fixés pour chaque étape nécessaire pour atteindre un but donné et des responsabilités ont été assignées à des acteurs spécifiques. Chaque but est lié aux objectifs définis à l'Article 4 du projet de constitution et à la vision et la mission de l'Association. L'objectif consistait en outre à établir des buts qui étaient spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes, pertinent et opportuns.

6.1. Buts du programme

(a) Etablissement d'une présence

Le premier but du programme est d'établir la présence de l'AAM. Par présence, le Comité exécutif entend mettre en valeur la renommée de l'Association et de commercialiser cette réputation à travers le continent africain. Ce but comprend des sous-catégories de prise de conscience, de promotion et de sensibilisation. En bref, il s'agit de rehausser la pertinence de l'AAM par rapport à ses dépositaires d'enjeux tels que les institutions de médiation, les organisations internationales complémentaires, les gouvernements et les organisations non-gouvernementales. En développement une présence, l'AAM peut avoir une voix sur le continent qu'elle pourra utiliser pour faire la liaison avec des initiatives internationales et africaines telles que l'Union Africaine et NEPAD.

Etablissement d'une présence		
Etapas pour atteindre le but	Date limite	Partie responsable
Créer un sigle pour l'AAM	Mars 2003	M. Mushwana Secrétaire exécutif
Adopter le sigle de l'AAM	Juin 2003	Comité exécutif par intérim
Conception d'une brochure (en anglais et français)	Juin 2003	M. Farouk
Distribution de la brochure (en anglais et français)	Janvier 2004	Secrétaire exécutif Directeur du bureau
Visites de promotion	En cours	Comité exécutif
Publier l'annuaire des membres	Janvier 2004	Secrétaire exécutif Directeur de bureau
Harmoniser les rapports et les procédures avec l'IIO	Janvier 2005	M. Farouk M. Mushwana M. Sy

(b) Augmenter le nombre d'adhérents

Le deuxième but du programme est d'accroître le nombre d'adhérents. Dans une première phase, les Coordinateurs régionaux recueilleront des données sur le statut des institutions de médiation dans leurs régions respectives pour identifier et ensuite contacter avec des membres potentiels d'institutions existantes. Cet effort consistera également à définir où un appui s'avère nécessaire pour adopter une législation d'autorisation (par exemple, l'Angola et le Maroc ont approuvé la création du bureau mais ne l'ont pas encore mis en place). Des efforts de plaidoyer pourront ensuite être amorcés pour ces pays qui ne sont pas encore décidés. D'autres efforts tels que des ateliers, des visites et des initiatives en commun pourront être entrepris pour promouvoir la création d'une d'institution de médiation dans ces pays qui n'en ont pas. Enfin des organisations non-gouvernementales avec des buts et des missions similaires pourront être recrutées en tant que membres d'affiliation à mesure qu'elles sont identifiées.

Augmenter le nombre d'adhérents		
Etapes pour atteindre le but	Date limite	Partie responsable
Recueillir des informations sur le statut d'institutions de médiation—membres, non-membres et organisations non-gouvernementales	Janvier 2004	Coordinateurs régionaux
Initiatives de plaidoyer dans les pays où le mécanisme d'autorisation existe mais le bureau n'a pas encore été institué	Janvier 2005	Coordinateurs régionaux Comité exécutif.
Organiser des ateliers, des visites et rechercher des possibilités de collaboration dans les pays où une institution de médiation n'existe pas	En cours	Comité exécutif
Recrutement d'organisations et de personnes non-gouvernementales	En cours	Comité exécutif

(c) Renforcement des compétences

Le troisième but du programme vise à renforcer les compétences des bureaux africains de médiation pour qu'ils puissent exécuter leurs fonctions. De nombreux bureaux de médiation ont un mandat très général qui comprend les droits de l'homme, la lutte contre la corruption, la protection de l'environnement et la justice dans le domaine administratif. L'AAM s'efforcera de satisfaire les besoins en matières de renforcement des compétences des bureaux individuels pendant et après une enquête de référence pour définir la situation actuelle de ces bureaux. Selon les ressources financières disponibles, le renforcement des compétences pourra inclure des prestations telles que la recherche, des modèles de législation, passer en revue la législation d'autorisation, la formation en matière de plaider et enfin, la formation en gestion. Le renforcement des compétences comprendra également la promotion de la technologie Internet pour garantir l'efficacité du site Internet AAM. Il est anticipé que le renforcement des compétences aboutira à la création d'institutions de médiation à mesure que les pays qui en sont dépourvus chercheront à s'inspirer d'institutions efficaces similaires des pays voisins.

Renforcement des compétences pour promouvoir les droits de l'homme, la lutte contre la corruption, la protection de l'environnement, la justice en matière d'administration et la technologie Internet.		
Etapes pour atteindre le but	Date limite	Partie responsable
Enquête de référence	Janvier 2004	Secrétaire exécutif Directeur de bureau
Formation décentralisée entreprise par les responsables au niveau régional et les bureaux individuels	En cours jusqu'au mois de janvier 2006	Coordinateur régional Secrétaire exécutif Directeur de bureau
Expertise technique: Recherche Modèles de législation Etude de la législation d'autorisation Formation en plaider Formation en gestion	En cours jusqu'au mois de janvier 2006	Secrétariat AAM (si les ressources financières le permettent)
Bureaux membres équipés avec la capacité de technologie d'information à savoir: Ordinateur Accès à l'Internet Accès au courrier électronique Capacité d'utiliser l'Internet et le courrier électronique	Janvier 2005	Comité exécutif Secrétaire exécutif Directeur de bureau

(d) Améliorer la communication et la diffusion d'information

Le quatrième but du programme consiste à rehausser la communication et à assurer un système efficace de diffusion d'information, deux éléments essentiels à toute association. Une bonne communication et diffusion d'information donnent à une association l'unité et la solidarité de parler efficacement avec une seule voix. Un site Internet est crucial à cet effort. En effet, un site interactif peut être utile en tant que point d'échange d'information et de véhicule permettant d'unir et d'aider les membres de l'AAM et d'éduquer les populations. Le site Internet sera appuyé par l'établissement d'un "arbre de communication" où l'information est diffusée aux membres par téléphone, télécopie ou courrier. Les Coordinateurs régionaux du Comité exécutif seront responsables de "l'arbre de communication" permettant ainsi de décentraliser les frais.

Améliorer la communication et la diffusion d'information		
Etapes pour atteindre le but	Date limite	Partie responsable
Etablissement d'un site Internet (en français et en anglais) avec: Bulletin d'information (téléchargeable) Brochure (téléchargeable) Documents partagés (téléchargeable) Calendriers partagés Base de données de consultants Base de données de documents de ressources Base de données du droit jurisprudentiel Liste et coordonnées des membres Thèmes de discussion	Juin 2005	Président Vice président Secrétaire exécutif Directeur de bureau
Formaliser "l'arbre de communication", définir et formaliser le rôle des Coordinateurs régionaux	Juin 2003	Secrétaire exécutif Comité exécutif
Tous les documents importants disponibles aussi bien en anglais qu'en français	Janvier 2005	Secrétaire exécutif Directeur de bureau Membres polyglotes du Comité exécutif
Tous les documents importants disponibles aussi bien en anglais, français, arabe et portugais	Janvier 2006	Secrétaire exécutif Directeur de bureau Membres polyglotes du Comité exécutif

6.2 Buts de la Direction

(a) Adoption d'une constitution

Le premier but de la direction sera l'adoption d'une constitution au cours de l'Assemblée Générale de Burkina Faso.

Adoption de la constitution de l'AAM		
Etapes pour atteindre le but	Date limite	Partie responsable
Traduction en français de la constitution de l'AAM	Mars 2003	M. Farouk
Traduction en arabe de la constitution de l'AAM	Mars 2003	Juge Abuzeid
Distribution de la constitution avant la réunion de l'Assemblée Générale	Avril 2003	Secrétaire exécutif en collaboration avec les Coordinateurs régionaux

(b) Etablissement d'un bureau AAM en Namibie

Le deuxième but de la direction consistera à mettre en place un bureau de secrétariat pour empêcher à l'Association de surcharger les ressources humaines et financières du bureau de médiation individuel du Secrétaire exécutif .

Etablissement d'un bureau en Namibie		
Etapes pour atteindre le but	Date limite	Partie responsable
Transfert de fonds de Tanzanie en Namibie	Juin 2003	Président Secrétaire exécutif Juge Kisanga
Recruter un Directeur de bureau pour l'AAM	Juin 2003	Président Secrétaire exécutif
Dôter le bureau de l'AAM des infrastructures nécessaires	Juin 2003	Secrétaire exécutif
Enregistrer l'Association officiellement	Juin 2003	Président Secrétaire exécutif Directeur de bureau de l'AAM

(c) Mobilisation des ressources

Le troisième but de la direction est d'assurer la capacité financière de l'AAM. Le but essentiel est de mobiliser les ressources pour l'exécution complète et efficace du plan stratégique et de fixer un système permettant la collecte des frais d'adhésion et des cotisations.

Mobilisation des ressources		
Etapes pour atteindre le but	Date limite	Partie responsable
Finaliser et distribuer le plan stratégique de l'AAM aux membres du Conseil d'administratin du CAM	Janvier 2003	Secrétaire exécutif.
Proposition de projet qui repose sur le plan stratégique de l'AAM	Février 2003	Comité exécutif international.
Obtention des ressources pour l'a mise en oeuvre du plan stratégique	Juin 2003	Président Comité exécutif international
Mise en place d'un système de paiement pour les frais d'adhésion et les cotisations des membres.	Juin 2003	Secrétaire exécutif. Directeur de bureau

4. Appendices

Appendice A

Comité exécutif par intérim de l'AAM

Président Lethebe Maine, Médiateur du Botswana

P: 267 353 322

F: 267 353 539

Private Bag BR 374

Gaborone Botswana

Kopanyo House

Gaborone Botswana

Vice President Jotham Tumwesigye, Médiateur d'Ouganda

P: 256 41 259 723

F: 256 41 344 810 or 256 41 257 590

PO Box 1682

Kampala Ouganda

Secrétaire exécutif Bience Gawanas, Médiatrice de Namibie

P: 264 61 2073111

F: 264 61 226838

Private Bag 13211

Windhoek Namibie

M. Alifa Farouk, Médiateur national de Tunisie

P: 2161781384

F: 2161780292

85 Avenue de la Liberté 1002

Tunis Tunisie

Juge Robert Kisanga, Médiateur de Tanzanie

P: 255 22 2211 0607

F: 255 222 111 533

PO Box 2643

Dar es Salaam Tanzania

Appendice B

Conseil d'administration du CAM

President Lethebe Maine, Médiateur du Botswana

P: 267 353 322
F: 267 353 539
Private Bag BR 374
Gaborone Botswana
ou
Kopanyo House
Gaborone Botswana

Vice President Jotham Tumwesigye, Médiateur d'Ouganda

P: 256 41 259 723
F: 256 41 344 810 or 256 41 257 590
PO Box 1682
Kampala Ouganda

Secrétaire exécutif Bience Gawanas, Médiatrice de Namibie

P: 264 61 2073111
F: 264 61 226838
Private Bag 13211
Windhoek Namibie

Juge Mohammed Abuzeid Ahmed, Médiateur du Soudan

P: 249 11 784 009
F: 249 11 785 464
Public Grievances & Corrections Board
PO Box 6139
Khartoum, Soudan

Enock Chibwana, Médiateur de Malawi

P: 265 774 899
F: 265 774 958
C: 265 091 951 568
St. Martin's House
Private Bag 348,
Capital City, Lilongwe 3, Malawi

. Alifa Farouk, Médiateur national de Tunisie

P: 2161781384
F: 2161780292
85 Avenue de la Liberté 1002
Tunis Tunisie

Robert Kisanga, Médiateur de Tanzanie

P: 255 22 2211 0607

F: 255 222 111 533

PO Box 2643

Dar es Salaam Tanzanie

Lawrence Mushwana, Médiateur de l'Afrique du Sud

P: 27 12 322 2916

F: 27 12 322 5093 or 27 12 320 1761

Private Bag X677

Pretoria 0001, République d'Afrique du Sud

228 Visagie Street

Sinodale Center

9th Floor

Pretoria 0002 RSA

AmandaS@pprotect.pwv.gov.za**Bernardin Renaud, Médiateur des Seychelles**

P: 248 225147

F: 248 225737

Suite 306, Aarti Chambers

Mont Fleuri

PO Box 736

Victoria Seychelles

Emile Short, Médiateur du Ghana

P: 233 21 668 839

F: 233 21 660 020

Cmsnr. For Human Rights and Admin. Justice

Old Parliament House

Accra Ghana

kwameshort@hotmail.com**Seydou Madani Sy, Médiateur du Sénégal**

P: 221 822 4555

F: 221 822 99 33

Avenue des Diambars x Nelson Mandela

BP 6434 Dakar-Etoile

Dakar Sénégal